

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR
265 mots

mardi 20 août 2019

-

Caen

L'allocation de rentrée pour 43 927 enfants



Pourquoi ? Comment ?

Le nombre de bénéficiaires a-t-il augmenté ?

Oui. Cette année, la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Calvados, basée à Caen, voit le nombre de foyers bénéficiaires à taux plein augmenter de 1,7 % : « **En 2018, nous comptons 27 796 foyers allocataires. Cette année, ils sont 28 277** », explique Alan Stephan, sous-directeur chargé des prestations à la Caf du Calvados. De quoi aider 43 022 enfants en 2019 : « **Ils étaient 42 553 en 2018.** »

Combien la Caf du Calvados verse-t-elle ?

Pour une allocation de rentrée scolaire à taux plein, la caisse d'allocations familiales verse 1,8 % de plus. « **Soit 18 millions d'euros en 2019 contre 17,7 millions d'euros en 2018.** » Les allocataires dépassant le plafond de ressources reçoivent, eux, une allocation de rentrée minorée : « **Soit 195 116 € versés en 2019, à 554 foyers pour 905 enfants. Et 209 098 € en 2018 à 600 foyers pour 944 enfants.** »

Que doivent faire les personnes qui ne l'ont pas reçue ?

Si les enfants ont de 16 à 18 ans, et que les parents n'ont pas reçu l'allocation, c'est qu'ils ont peut-être oublié de remplir l'attestation sur l'honneur figurant sur le site de la Caf. Cela peut aussi être dû au délai bancaire : « **Et cela peut apparaître sur leur compte mercredi ou jeudi.** » Et si la déclaration n'a pas encore été faite, les parents peuvent consulter leurs droits sur le site caf.fr et l'effectuer. Ils peuvent aussi contacter la Caf s'ils souhaitent obtenir des explications concernant leurs situations au 08 10 25 14 10 « **en privilégiant l'après-midi. Mardi, nous avons reçu 800 appels** », précise Alan Stephan.

Nathalie TRAVADON.



La Caisse d'allocations familiales du Calvados a versé l'allocation de rentrée à 28 831 foyers. - Crédit: Archives PHILIPPE HUGUEN/AFP

